

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 1 Santé publique

**Parcours Santé publique et politiques
de Santé**

Validation de l'année de formation

Pendant cette première année de Master, chaque étudiant devra suivre et valider :

5 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) obligatoires (soit 12 unités d'enseignement (UE))

Les BCC obligatoires sont validés quand toutes les UE de ces BCC sont validées ou compensées et que la moyenne générale à ce BCC est supérieure ou égale à 10/20.

Les BCC ne se compensent pas entre eux. La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Sessions d'examen et règles de validation

Le Master de Santé Publique, parcours Santé publique et politiques de santé est organisé conjointement avec Sciences Po Bordeaux. Une convention en détermine les modalités de collaboration. Les enseignements de certains BCC sont portés par l'Isped (BCC 1, 2 et 3) et d'autres sont portés par Sciences Po Bordeaux (BCC 4 et 5). Les modalités de validation et de compensation des UE qui les composent sont différentes et précisées ci-après.

1) Pour les UEs et BCC portés par Isped université de Bordeaux (BCC 1, 2 et 3)

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les modalités sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre.

La première session d'examen est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session est organisée au plus tard au moment de la soutenance des rapports de stage.

Les UE peuvent être évaluées par :

- un contrôle continu
- un examen terminal
- un contrôle continu + un examen terminal

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne totale à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Les UE validées sont acquises et capitalisables.

Pour la session 1, pas de compensation possible. Toute UE avec une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue de la session 1 doit être repassée en session 2 (session de rattrapage).

Pour les UE non validées en session 1, une deuxième session est proposée :

- UE évaluée par contrôle continu et contrôle terminal :
Le candidat ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note finale retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.
- UE évaluée uniquement par épreuve écrite : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session 2, en présentiel ou à distance.
- UE évaluée uniquement par contrôle continu : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session de rattrapage.

A l'issue de la deuxième session, une UE non validée peut être compensée avec les UE du même BCC si la note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20 et si la moyenne sur l'ensemble des UE du BCC (hors UE de stage STG 102) est supérieure ou égale à 10/20

2) Pour les UE et BCC portés par Sciences Po Bordeaux (BCC 4 et 5)

Le règlement des études voté en CA de Sciences Po Bordeaux précise les modalités de validation des UE et BCC relevant de la gestion de Sciences Po Bordeaux.

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les modalités sont précisées dans le tableau ci-après.

Les UE peuvent être évaluées par :

- un contrôle continu
- un examen terminal

Ces évaluations peuvent prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser seul ou en groupe, d'un rapport écrit à rendre, et/ou d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année, une session 1 et une session 2 (dite session de « rattrapage »). Certaines UEs ne sont pas ouvertes à cette session de rattrapage (voir tableau ci-après).

Les UE sont compensables à l'intérieur d'un même BCC, en session 1 et en session 2.

Un BCC est validé si l'élève a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des UEs du BCC affectées de leur coefficient. Les BCC ne sont pas compensables entre eux.

Les élèves qui n'ont pas obtenu une moyenne de 10/20 à l'un des BCC à l'issue des délibérations de la première session, doivent repasser en session de rattrapage les UEs ouvertes au rattrapage. (voir tableau ci-après)

Les élèves doivent repasser l'examen de l'UE du ou des BCC où ils ont obtenu une note inférieure à 10/20, sauf pour les enseignements évalués par contrôle continu.

Lorsque les élèves ne remplissent pas les conditions requises à l'issue de la seconde session, ils sont, après délibération du jury d'examen, admis à redoubler ou ajournés définitivement.

Absence aux examens :

1) pour les UE portées par Isped université de Bordeaux :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

2) pour les UE portées par Sciences Po Bordeaux :

Un élève absent à une épreuve, ou ayant rendu son devoir sur l'ENT hors délai, est considéré comme défaillant. Si cette absence survient en 1ère session, l'élève est renvoyé en 2ème session. Si cette absence intervient à la 2ème session, l'élève est soit admis à redoubler soit définitivement ajourné.

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
BCC portés par Isped Université de Bordeaux							
BCC1 - Enjeux et contexte de la santé publique							
psPSP101	Obligatoire S1	Fondamentaux de Santé publique	35h	2	Contrôle continu : (0,4) Contrôle terminal 1h30 : (0,6)	3	Simone Mathoulin-Pelissier
psECO101	Obligatoire S1	Régulation économique des systèmes de Santé	45h	2	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 3h (0,7)	6	Elise Verpillot Jérôme Wittwer
BCC2 - Méthodes en santé publique 1							
psEPISTA101	Obligatoire S1	Approche quantitative en Santé publique	74h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h30 (0,6)	6	Pierre Joly Fleur Mougin Marianne Savès

psSHS102	Obligatoire S1	Indicateurs sociodémographiques et Santé	32h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h (0,6)	3	Christophe Bergouignan Jérôme Wittwer
BCC3 - Méthodes en santé publique 2							
psPSP102	Obligatoire S2	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2h (0,7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
psPSP103	Obligatoire S2	Connaissance du secteur médical et médico-social	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h (0,6)	3	Matthieu Sibé Clémence Thébaut
psPSP105	Obligatoire S2	Bases médicales en Santé Publique	30h	1	Contrôle continu	3	Vincent Thévenet M-A. Vandenhende
BCC portés par Sciences Po Bordeaux							
BCC4 – Gouvernance de l'action publique 1							
psAPP101	Obligatoire Annuel	Analyse des politiques publiques	36h	1	Contrôle terminal 1h par enseignement	6	Sébastien Chailleur Côme Salvaire
psCOM101	Obligatoire Annuel	Communiquer en anglais	36h	1	Contrôle continu sans rattrapage	6	Caroline Wilde
BCC5 – Gouvernance de l'action publique 2							
psCOM102	Obligatoire Annuel	Communiquer en santé publique	39h	1	Pour LV2 : Contrôle continu sans rattrapage Pour événements : contrôle continu sans rattrapage	6	Eva Kastenhüber Tonya Tartour
psSOC101	Obligatoire Annuel	Sociologie des organisations et grands enjeux contemporains	54h	1	Sociologie des organisations : Contrôle terminal : 1h Conférence Grands enjeux contemporains : Contrôle continu sans rattrapage Grand oral : Examen oral	6	Tonya Tartour
psGES101	Obligatoire Annuel	Pilotage et gestion de projet	24h	1	Projet tutoré : Contrôle continu sans rattrapage Évaluation dans le pilotage : contrôle continu sans rattrapage	9	Tonya Tartour Emmanuelle Fourneyron